



**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE
DU 27 AVRIL 2009, A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE, A ORSONNENS**

Présidence : M. François Wicky, Syndic

Participation : 57 citoyens et citoyennes actifs

N'ayant pas le droit de vote : aucun

Scrutateurs : MM. Michel Monneron & Martial Chassot

L'assemblée a été convoquée par:

- la parution de l'annonce dans la Feuille Officielle n° 15 du 10 avril 2009;
- le bulletin communal n° 25;
- l'affichage aux piliers publics ;
- le site Internet.

Au nom du Conseil communal, M. Wicky, Syndic, souhaite la bienvenue à tous les participants et les remercie de leur présence.

TRACTANDA

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 15 décembre 2008. Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté au bureau communal, aux piliers publics ou sur le site Internet: www.villorsonnens.com
2. Comptes 2008
 - a) rapport de la Commission financière sur la base de l'organe de révision
 - b) approbation
3. Nomination de la Commission de naturalisation
4. Règlements communaux :
 - a) modification des art. 25 et 27 du règlement relatif à la distribution de l'eau potable
 - b) modification des art. 33 et 34 du règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux
 - c) modification de l'art. 22 al. 2 du règlement relatif à la gestion des déchets.
5. Divers

En conformité avec l'art. 12 du règlement de la loi sur les communes, la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

Aucune remarque n'étant formulée sur le mode de convocation ni sur l'ordre du jour, l'assemblée est déclarée ouverte et apte à délibérer.

1. Le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 15 décembre 2008 ne suscitant aucune remarque ou question, il est accepté à l'unanimité.

2. Comptes 2008

Les comptes de fonctionnement 2008 présentent un bénéfice de Fr 58'047.78 après amortissements. Ils peuvent être qualifiés de bons et non plus d'excellents.

Comme la loi l'exige, les comptes ont été vérifiés par la fiduciaire BfB. Les différents chapitres sont conformes et équilibrés. M. le Syndic apporte les explications nécessaires aux situations plus délicates, notamment :

- dans le chapitre de l'enseignement, une forte augmentation pour le CO (28% entre 2007 et 2008) est à noter. Cette participation obligatoire et sur laquelle le Conseil communal n'a aucune influence, suscite de sérieuses questions ;
- dans le compte « culture et loisirs », la commune a soutenu le Téléski Mont-Gibloux en versant Fr. 1.00 par habitant ;
- dans le chapitre de protection des sources, les indemnités à verser aux agriculteurs en raison des restrictions d'exploitation de ces zones protégées sont fort élevées. Les calculs établis par les ingénieurs agronomes de Grangeneuve sont imposés et sont à verser annuellement.

M. Charles Phillot intervient en jugeant cette façon de procéder inadmissible et demande au Conseil communal d'exiger un calcul prouvant qu'effectivement il y a une perte de revenu correspondant à ces chiffres.

- Dans les frais d'entretien de la déchetterie, le dépassement est dû à la pose d'une nouvelle passerelle.
- Un souci est manifeste dans « le transport et l'élimination des déchets verts » et plus spécialement des branches. En effet, celles-ci sont déposées puis broyées ; le coût relativement important qui s'en dégage se retrouve obligatoirement dans les taxes.

D'après les informations du bulletin communal, Mme Marie-Pascale Page fait remarquer que les branches doivent normalement avoir un diamètre ne dépassant pas 5 cm. Ayant vu carrément un arbre à la déchetterie, elle estime n'avoir pas à payer pour la personne qui l'a déposé. Dans le même ordre d'idée, elle a constaté que de la grosse ferraille se trouvait dans la benne pour ferraille légère. Selon elle, le règlement n'est pas respecté en totalité.

M. le Syndic partage l'avis de Mme Page. Toutefois, la difficulté réside dans le fait de découvrir qui sont le ou les personnes ne respectant pas les consignes.

M. Christian Chassot émet l'idée de déposer ces branches avec celles qui se trouvent en forêt.

La façon d'exploiter les forêts ayant beaucoup changé, M. Wicky reconnaît qu'il est difficile de trouver une solution adéquate satisfaisant tout le monde.

- Dans le chapitre de la forêt, les revenus 2008 sont nettement inférieurs à ceux de l'année précédente. Pour explication, un solde de bois abattu en 2008 n'a pas pu être vendu la même année. De plus, les bûcherons sont intervenus à plusieurs reprises sur des portions de forêt guère rentables. Pour 2009, il a été demandé aux forestiers de vendre davantage de bois et de restreindre leur temps de travail.

M. Charles Phillot comprend très bien les difficultés de gestion d'une forêt. Il a tout de même l'impression que depuis l'adhésion à la corporation forestière, une partie du contrôle a disparu au profit de l'autorité centrale. Il demande à la commune de garder un œil vigilant sur ces dépenses et de veiller à poser ses propres attentes et exigences.

- Les impôts sur les revenus se sont stabilisés. Les nombreuses ventes ont favorisé les rentrées d'argent.
- Le prix de location du magasin Proxi a dû être diminué. Pour rappel, Mme Corminboeuf a résilié son contrat de bail pour le 1^{er} janvier 2010 ; le Conseil communal espère que les locaux serviront toujours à héberger un magasin. Il profite de cette situation pour informer que l'avenir de la poste est incertain mais que toutes les informations ne nous sont pas encore parvenues.

Investissement en cours :

- Le solde pour l'équipement informatique sera réglé cette année.
- La mensuration cadastrale sera terminée en 2011. Le montant est budgétisé régulièrement. Les sommes versées aux bureaux d'ingénieurs par l'Etat seront reversées à la commune ultérieurement.

M. Stéphane Raboud demande si la route Aux Communs d'en Bas est terminée. M. Bertschi lui répond que la route supérieure a été arrêtée afin de desservir les habitations actuelles ; quelques mètres seront ajoutés en cas de nouvelles constructions.

Rapport de la Commission financière :

M. Boivin, président de la Commission financière, remercie M. le Syndic et Mme Phillot pour la qualité de leur travail. Au vu des documents fournis lors de la réunion du 14 avril 2009 en présence de M. Guillaume, représentant de la fiduciaire BfB, la Commission financière recommande à l'assemblée communale d'approuver les comptes annuels 2008.

M. Charles Phillot a remarqué que dans le bilan, les différents immeubles sont répertoriés sous la titulature « placements » et non sous « patrimoine administratif ». Mme Phillot trouve effectivement que le titre n'est pas judiciaire. Une demande sera faite auprès de la Fiduciaire.

Vote : Les comptes de fonctionnement et d'investissement sont approuvés à l'unanimité.

3. Nomination de la commission de naturalisation

Au 1^{er} juillet 2008, la nouvelle loi d'application sur le droit de cité étant entrée en vigueur, une Commission de naturalisation doit être nommée par l'assemblée.

Deux conseillers communaux ont déjà été désignés par le Conseil communal ; il s'agit de Mme Sylviane Jaquet et de M. Olivier Moullet.

Trois autres membres doivent encore être élus. M. Wicky annonce que Mme Elisabeth Bifrare est intéressée à cette fonction. Il propose également M. Jean-Claude Simon et Mme Elisabeth Raboud qui acceptent.

Vote : tous trois sont élus à l'unanimité par applaudissement.

4. Modifications de règlements

L'analyse de la situation de certains règlements communaux a amené le Conseil communal à proposer des modifications d'articles afin de respecter les bases légales et/ou l'équilibre financier des chapitres.

a) le règlement relatif à la distribution de l'eau potable (chapitre devant s'autofinancer à 100%)

En 2008, la taxe de base (se rapportant à la couverture des infrastructures) de Fr. 185.00 donnait droit à 100 m³ d'eau et le prix du m³ dès le 101^{ème} s'élevait à Fr. 0.90.

Il est proposé de modifier l'art. 25 comme suit :

« L'abonnement annuel de base est fixé au montant forfaitaire maximum de Fr. 200.00 par an, TVA non comprise ».

Et l'art. 27 comme suit :

« Le prix de l'eau consommée peut varier de Fr. 0.70 à Fr. 2.00 maximum le m³ dès le 1^{er} m³, TVA non comprise ».

M. Wicky précise qu'une augmentation du prix de l'eau se décide en fonction de la consommation. Il assure que le Conseil communal procédera aux encaissements nécessaires uniquement pour que le chapitre s'autofinance.

Mme Marie-Pascale Page est incommodée à l'idée que le Conseil communal peut « jouer » avec un montant plus que doublé.

M. Wicky explique que cette façon de procéder n'est pas une mesure pour encaisser davantage d'argent mais pour éviter de revenir chaque année avec le même problème.

M. Christian Chammartin demande si le prix est bien mis à jour chaque année en fonction des rentrées. M. Wicky confirme.

A la question de M. Antoine-Marie Berset désirant obtenir la projection pour cette année, il lui est répondu que le système actuel sera identique à l'année passée c'est-

à-dire au minimum Fr. 185.00 y compris 100 m³. La procédure ne peut pas être modifiée tant que les règlements ne sont pas approuvés.

Vote : 44 oui / 2 non / 11 abstentions

b) le règlement relatif à l'évacuation et à l'épuration des eaux

Pour l'art. 33, il n'y a pas de montant à modifier. Afin d'être en règle avec une éventuelle modification de la loi, il est seulement proposer d'ajouter :

« ces chiffres s'entendent TVA non comprise ».

Pour l'art. 34, il est proposé d'adapter les taxes annuelles d'exploitation afin de donner une marge suffisante en vue d'un éventuel ajustement. A ce jour, le règlement prévoit que les taxes annuelles sont perçues à raison de Fr. 75.00 maximum par adulte ou EH et de Fr. 30.00 maximum par enfant jusqu'à 18 ans (année des 18 ans incluses).

La proposition de modification de ces taxes est la suivante :

« au maximum Fr. 100.00 par adulte ou EH &
au maximum Fr. 40.00 par enfant jusqu'à 18 ans (année des 18 ans incluse).
Ces chiffres s'entendent TVA non comprise ».

Vote : 52 oui / 0 non / 5 abstentions

c) le règlement relatif à la gestion des déchets

Actuellement, la taxe de base annuelle est fixée au maximum à Fr. 50.00 par habitant dès 18 ans révolus durant l'année. Pour information, la taxe perçue en 2008 était de Fr. 45.00.

Considérant :

- une augmentation constante du volume des déchets,
- une augmentation sensible sur les chapitres déchets verts / branches,
- les fluctuations de prix des matières récupérées, il est proposé de modifier l'art. 22 al. 2 comme suit :

« La taxe de base annuelle est fixée au maximum à Fr. 90.00 par habitant dès 18 ans révolus durant l'année, TVA non comprise ».

M. Wicky signale que chacun influence la stabilité ou l'augmentation de la taxe, celle-ci fluctuant au gré du volume des déchets.

Vote : 51 oui / 6 abstentions

Divers

PAL :

M. le Syndic rappelle que le PAL est toujours dans les services de l'Etat. Le travail administratif étant rendu difficile en raison de cette situation, le Conseil communal a décidé d'aviser le Conseil d'Etat si le problème devait perdurer.

Bluewin TV :

M. Wicky reconnaît qu'une partie de la commune seulement peut avoir accès à Bluewin TV. Pour information, Villorsonnens devrait dépenser Fr. 254'800.00 pour être raccordé. Le Conseil communal ne pense pas proposer ce montant exagéré à une assemblée. Il propose aux citoyens de se grouper, de se défendre afin de susciter l'attention de Swisscom.

M. Stéphane Raboud propose d'appeler la Hotline (0800 800 800) et non pas de se rendre dans un shop Swisscom.

M. Charles Phillot pense qu'une commune seule ne fait pas le poids face à cette société. La situation devrait être véhiculée auprès des associations de communes et/ou des autorités politiques cantonales.

Fusion des pompiers :

M. le Syndic informe qu'une fusion des corps de sapeurs-pompiers devient fort probable. Dans un premier temps, il est prévu de regrouper le corps des sapeurs de Villorsonnens avec ceux des communes situées à Villaz-st-Pierre, direction Châtonnaye. Le Conseil communal n'est pas très favorable avec ce point de vue.

La fusion des communes est à nouveau à l'ordre du jour. Le Conseil d'Etat prévoit de diminuer le nombre des communes de moitié. Il va faire pression en présentant des montants fort intéressants ; par conséquent, il faut s'attendre à certaines discussions dans un proche avenir. Chacun est invité à réfléchir à ce sujet afin d'en débattre lors d'une prochaine assemblée.

Coup de balai :

Mme Jaquet remercie toutes les personnes ayant participé à cette matinée. 90 personnes étaient inscrites dont 30 enfants. Les deux buts projetés ont été atteints soit le ramassage des déchets sur le territoire communal et la rencontre conviviale entre citoyens. Pour information, 4 m³ de déchets ont été ramassés.

M. Wicky remercie Mme Jaquet pour sa remarquable organisation.

Au moyen du beamer, M. Wicky fait découvrir aux citoyens :

- les travaux effectués pour le renforcement des berges de la Neirigue ;
 - les plans établis par le bureau Geosud pour la nomenclature des rues.
- M. Wicky précise que le Conseil communal a été contraint à la nomination de certaines rues, certains quartiers. Les « z » à la fin des noms ont tous été supprimés ;
- l'explication du bilan (en tenant compte du patrimoine), des engagements hors bilan (CO, RSG etc..). Prochainement, une discussion devra se porter sur l'avenir de certains bâtiments communaux.

Parole à l'assemblée :

A la question de M. Bertrand Aeberhard, M. le Syndic lui répond que le retard du PAL n'a aucun rapport avec la nouvelle mensuration cadastrale.

Etant bordier d'une rivière, M. Aeberhard a constaté que des déchets se déplacent dans la Glâne. Cependant, il a décidé de ne pas nettoyer le secteur étant donné que le dépôt à la déchetterie lui serait facturé.

M. Wicky lui répond que c'est une préoccupation à tenir compte ; l'endroit sera retenu pour l'éventuel coup de balai de l'année prochaine.

M. Charles Phillot félicite Mme Jaquet pour l'excellente organisation du coup de balai. Ce jour-là, une réflexion en est ressortie, celle de proposer aux employés communaux de la route et de la forêt d'éliminer, sans frais, les déchets qu'ils pourraient rencontrer.

M. Marcel Wicht informe, que dans ce cadre, il reçoit déjà régulièrement des téléphones de citoyens l'avisant des lieux encombrés de certains déchets.

M. Christian Chassot rend attentif le Conseil communal sur la dangerosité du lieu où se trouve l'arrêt du bus, près du Radeau, et se demande s'il ne faudrait pas le marquer.

M. Wicky lui répond que le Conseil avait noté cet endroit dans les interventions de marquage. Cependant, l'étude sur la sécurité routière étant en cours, il est difficile pour l'instant de tracer de nouveaux endroits. Toutefois le rappel de ce point sera examiné.

Conclusion :

M. Wicky remercie tous les employés communaux manuels qui jouent un rôle important dans la commune ; les collègues du Conseil communal pour leur collaboration et leur excellent travail.

Des remerciements tout particuliers sont adressés au personnel administratif qui a eu du fil à retordre en raison du nouveau programme informatique mis en place et des difficultés rencontrées à son assimilation. Un bouquet de fleurs leur est offert.

Les remerciements vont également aux participants à cette assemblée qui sont invités à partager le verre de l'amitié.

M. Repond tient à rappeler à chacun l'immense travail accompli par M. Wicky et, au nom de tous, le remercie très chaleureusement.

La secrétaire

J. Morel

Le syndic

F. Wicky